



# C.A.P. d'Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs (A.V.A.E.)

## PRESENTATION DU METIER

Le titulaire du CAP d'Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs est un professionnel dont l'activité consiste à :

- conseiller sur l'achat, l'installation et l'utilisation des appareils extincteurs d'incendie en fonction des besoins exprimés par la clientèle ;

- installer et mettre en service les appareils extincteurs d'incendie ;

- procéder aux vérifications techniques et à l'entretien des appareils extincteurs d'incendie dans le cadre d'une maintenance préventive ;

- remettre en état les appareils extincteurs dans le cadre d'une maintenance corrective.

Compte tenu de sa spécialité, l'agent vérificateur d'appareils extincteurs est amené à intervenir dans des entreprises extrêmement diverses par leur taille et leur secteur d'appartenance.

## PUBLIC

Salariés, demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, ou personnes en reconversion désirant intégrer ce secteur professionnel

## PRÉ-REQUIS :

Posséder une forte motivation, être mobile (permis B), niveau V validé minimum

## PROGRAMME

S 1. TECHNOLOGIE GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

S 2. LES EXTINCTEURS MOBILES

S 3. LES ROBINETS D'INCENDIE ARMÉS (R.I.A.)

S 4. LES SYSTÈMES D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A DÉCLENCHEMENT MÉCANIQUE

S 5. ERGONOMIE - SÉCURITÉ

S 6. COMMUNICATION TECHNIQUE

## VALIDATION DE LA FORMATION

C.A.P. A.V.A.E. (Diplôme Education Nationale) - Arrêté 21 octobre 2004

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail - SST

Attestation de stage

EP1 - VÉRIFICATION D'UNE INSTALLATION ET ORGANISATION DE L'INTERVENTION

EP2 - VÉRIFICATION D'UNE INSTALLATION DE ROBINET INCENDIE ARMÉ (R.I.A.)

EP3 - VÉRIFICATION D'EXTINCTEURS ET DÉMONSTRATION D'UTILISATION

## DUREE

De Novembre 2017 à Mai 2018 – 420 h en centre de formation + 525 h en stage

Cette durée est indicative et sera déterminée en fonction de votre expérience et du positionnement initial.

*La période de formation en milieu professionnel peut être remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans le domaine de la vérification d'appareils extincteurs en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.*

MDC CONCEPT

[contact@mdc-concept.fr](mailto:contact@mdc-concept.fr)

N° SIRET: 801 335 100 00021 - APE: 8559A

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76.11.01442.11 auprès du préfet de région d'Occitanie »